5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 02/09/2025

Page: 1/6

Date: 29/07/2025

tenue sous la présidence de Monsieur d'Izarn de Villefort, assisté(e) de Madame Moutry et Madame Asnard, Conseillères En présence de Madame Soler, Rapporteure publique Madame Bertolotti, Greffière

09 heures 15

01)	DOSSIER N° 2201157	RAPPORTEURE: Madame Melanie Moutry
Titre de l'affaire	Indemnisation du préjudice subi en raison de l'infection nosocomiale contractée lors de l'intervention pratiquée au sein du centre hospitalier d'Antibes ayant entraîné le décès de la requérante	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame Madame	SELARL COUBRIS, COURTOIS & ASSOCIES (Cour)
	Monsieur	SELARL COUBRIS, COURTOIS & ASSOCIES (Cour)
	Monsieur	SELARL COUBRIS, COURTOIS & ASSOCIES (Cour)
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	Maître VERGELONI CÉLINE
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN LES PINS	CABINET CHAS
	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	JASPER AVOCATS ASSOCIATION D'AVOCATS À RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES	

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 02/09/2025

Page: 2/6

Date: 29/07/2025

02)	DOSSIER N° 2201405	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
Titre de l'affaire	indemnisation de 15 000 euros en réparation dommages corporels subis suite à chute en vélo causée par trou situé sur chaussée Avenue de Prov	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur Manager Manag	Maître HUERTAS HENRY
Défendeur	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	DEMES AVOCATS (Cour)
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES	
	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	DIRECTEUR
03)	DOSSIER N° 2202499	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
Titre de l'affaire	Demande d'indemnisation pour préjudices subis suite écoulemet eaux usées dans un canal souterrain endommageant exploitation commerciale.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCI PAPIN	SCP KAIGL ANGELOZZI
	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 6BIS AV. MAXIMIN ISNARD	SCP KAIGL ANGELOZZI
Défendeur	COMMUNE DE GRASSE	DEMES AVOCATS (Cour)
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE	SCP SARTORIO-LONQUEUE-SAGALOVITSCH & ASSOCIÉS

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 02/09/2025

Page: 3/6

Date: 29/07/2025

04)	DOSSIER N° 2202925	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
Titre de l'affaire	Demande d'indemnisation suite au préjudice subi dû au décès de la requérante d'une infection nocosomiale contractée au centre hospitalier de Cannes	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur I	Maître LAPRESA Roméo
	Madame	Maître LAPRESA Roméo
	Madame	Maître LAPRESA Roméo
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	DIRECTEUR
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE CANNES	CABINET CHAS
	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	JASPER AVOCATS ASSOCIATION D'AVOCATS À RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES	
0E)	DOSSIER N° 2205247	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
05)		
 	Indemnisation du préjudice subi en raison du retard du diagnostic et de requérante décédé suite à son hospitalisation + demande expertise	u traitement au CH Lenval et l'Archet lors de la prise en charge de l'enfant de la
 		u traitement au CH Lenval et l'Archet lors de la prise en charge de l'enfant de la
Titre de l'affaire	requérante décédé suite à son hospitalisation + demande expertise	
Titre de l'affaire Demandeur	requérante décédé suite à son hospitalisation + demande expertise Nom des parties	Représentants des parties
Titre de l'affaire Demandeur Intervenant	requérante décédé suite à son hospitalisation + demande expertise Nom des parties Madame	Représentants des parties BENSA & TROIN AVOCATS ASSOCIES (Cour)
 	requérante décédé suite à son hospitalisation + demande expertise Nom des parties Madame CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE - HOPITAL DE	Représentants des parties BENSA & TROIN AVOCATS ASSOCIES (Cour) DIRECTEUR

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 02/09/2025

Page: 4/6

Date: 29/07/2025

06)	DOSSIER N° 2301499	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
Titre de l'affaire	e Indemnisation en réparation des préjudices corporels subis suite à une mauvaise prise en charge médicale lors d'une intervention chirugicale au CHU Ni Pasteur 2 en date du 16/10/2015 (soit 39 823,54€ et 26 300,04€)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	DIAMANTARA MARYLOU (Cour)
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	Maître VERIGNON Benoit (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE - HOPITAL DE CIMIEZ	CABINET CHAS
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES	
07)	DOSSIER N° 2303052	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
litre de l'affaire	Indemnisation du préjudice subi demandant la réparation des domma Pasteur à Antibes du fait d'un défaut d'entretien normal de la chaussé	ges corporels consécutifs à l'accident survenu le 9/04/2021 au niveau des 5 et 7 avenue e
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SELARL BONACORSI AVOCATS CONSEILS (Cour)
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	DIRECTEUR
Défendeur	COMMUNE D'ANTIBES	DEMES AVOCATS
	SMACL ASSURANCES SA	DEMES AVOCATS
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES	
	DOCCIED NO COCALEGO	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
08)	DOSSIER N° 2304558	THAT FORTEONE. Madame metane mounty
08) Fitre de l'affaire		stationnement n° 2014-00090 pour l'établissement commercial "LA GRACE" devenu à
	Annulation de l'arrêté municipal du 5/09/2023 abrogeant le permis de	stationnement n° 2014-00090 pour l'établissement commercial "LA GRACE" devenu à
	Annulation de l'arrêté municipal du 5/09/2023 abrogeant le permis de ce jour "ESSAMBA LONG COURRIER" sis 31 voulevard Rimbaldi à N	stationnement n° 2014-00090 pour l'établissement commercial "LA GRACE" devenu à ICE

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 02/09/2025

Page: 5/6

Date: 29/07/2025

09)	DOSSIER N° 2300617	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard	
Titre de l'affaire	Annulation des décisions des 11/07, 1er/08 et 8/12/2022 par lesquelle permis de stationnement sur la voie publique pour les travaux de mod commune du Cannet.	s le maire de la commune du Cannet a refusé de délivrer à la société Cellnex France un ification de la station de téléphonie mobile située rue du commandant Lamy sur la	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	CELLNEX FRANCE	TALAN AVOCAT (Cour)	
Défendeur	COMMUNE DU CANNET	SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI	
10)	DOSSIER N° 2205425	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard	
Titre de l'affaire	Indemnisation préjudice moral résultant de la violation du secret médical et de la diffusion d'éléments médicaux au personnel du Centre Hospitalier de Nice		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame	Maître GUILLOTIN Audrey	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE - HOPITAL DE CIMIEZ	Maître VIOLETTE Bertrand (Cour)	
11)	DOSSIER N° 2205517	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard	
Titre de l'affaire	Indemnisation du préjudice subi suite à des dégâts occasionnés dans le jardin de la propriété de la requérante située en contrebas de la route départementale 224 dûs aux inondations récurrentes lors de fortes intempéries à La Pointe de Blausasc		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Damandaus		ODINE AVIOCATO AFFAIDES DUBLISHES (C)	
Demandeur	Madame Madame	CDMF AVOCATS-AFFAIRES PUBLIQUES (Cour)	

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 02/09/2025

Page: 6/6

Date: 29/07/2025

<u>09 heures 15</u>

DOSSIER N° 2300674	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
Condamnation de Régie Eau Azur et MMA Assurances au remboursement des travaux engagés par la société GRDF suite dommages causés avec une pioche à un ouvrage lui appartenant, le 1er février 2022 au 22 avenue du XVe Corps à NICE	
Nom des parties	Représentants des parties
GRDF	SELARL CABINET FRANCK BANERE
REGIE EAU D'AZUR	SELARL CAPPONI-LANFRANCHI & ASSOCIES
MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	SELARL CAPPONI-LANFRANCHI & ASSOCIES
	Condamnation de Régie Eau Azur et MMA Assurances a pioche à un ouvrage lui appartenant, le 1er février 2022 a Nom des parties GRDF REGIE EAU D'AZUR

Arrêté le 29/07/2025

La présidente du Tribunal,

Marianne POUGET